



Services de l'approvisionnement et des contrats
30, rue Victoria
Gatineau (Québec) K1A 0M6

MODIFICATION DE L'INVITATION À SE QUALIFIER

Par la présente, l'invitation à se qualifier est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités de l'invitation à se qualifier restent les mêmes.

N° de la modification : 1	Date de la modification : 15 août 2023
Bureau du directeur général des élections – [N° du dossier] : ECBH-ITQ-2022-1638	
Titre : Solution d'approvisionnement des services en région (SASR)	
Date d'échéance de l'invitation à se qualifier : 14 septembre 2023, à 14 h (heure avancée de l'Est)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante : Bureau du directeur général des élections Services de l'approvisionnement et des contrats 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de Brandon Hua	N° de tél. 873-415-0459

Partie 1. Interprétation

- 1.1** Élections Canada modifie par la présente et conformément à ce qui suit l'invitation à se qualifier (IQ) concernant la Solution d'approvisionnement des services en région (SASR) qui porte le numéro ECBH-ITQ-2022-1638 et qui est datée du 20 juillet 2023. La présente modification fait partie intégrante de l'IQ.
- 1.2** Tous les mots et expressions définis dans l'IQ et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans l'IQ, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

La question suivante a été posée à la suite de l'IQ et, par la présente, Élections Canada répond comme suit :

2.1 Question 1

Question

Une grande part du personnel étant en vacances à cette période de l'année, Élections Canada pourrait-il envisager d'accorder une prolongation jusqu'au 21 septembre 2023?

Réponse

La date d'échéance a été reportée au 14 septembre 2023.

L'invitation à se qualifier est ainsi modifiée conformément à la section 3.1 de la présente modification.

Partie 3. Modifications

3.1 Modification de l'invitation à se qualifier, page 1 de 64

Par la présente, la page 1 de l'invitation à se qualifier est modifiée comme suit :

À supprimer

Date d'échéance de l'invitation à se qualifier :

30 août 2023, à 14 h (heure avancée de l'Est)

À insérer

Date d'échéance de l'invitation à se qualifier :

14 septembre 2023, à 14 h (heure avancée de l'Est)